NOS TARIFS AU 01/01/2022

LOCATION « PARTICULIERS »
RESIDANTS A GIRONCOURT-SUR-VRAINE

Salle complète (nettoyage compris)	310.00 €
Salle complète + cuisine (nettoyage compris)	440.00 €
Salle principale (nettoyage compris)	210.00 €
Salle principale + cuisine (nettoyage compris)	380.00 €
Petite salle pour 1/2 journée pour une réunion uniquement (nettoyage compris)	GRATUITE (selon disponibilité)
Vaisselle	GRATUITE (sauf la casse)
Location SONO	20.00 €
Les frais d'électricité, d'eau et de gaz sont facturés à l'issue de la manifestation (consommation réelle)	

LOCATION « PARTICULIERS »
RESIDANTS A L'EXTÉRIEUR

Salle complète (nettoyage compris)	410.00 €
Salle complète + cuisine (nettoyage compris)	580.00 €
Salle principale (nettoyage compris)	310.00 €
Salle principale + cuisine (nettoyage compris)	480.00 €
Petite salle pour 1/2 journée pour une réunion uniquement (nettoyage compris)	70.00 €
Vaisselle	0.50 €/personne + la casse
Location SONO	20.00 €
Les frais d'électricité, d'eau et de gaz sont facturés à l'issue de la manifestation (consommation réelle)	

Les frais de consommation d'électricité, d'eau et de gaz seront facturés à la consommation réelle.

Lors de la réservation, il sera demandé de compléter un contrat de location de la salle accompagné d'un chèque de caution d'un montant de 600 € à l'ordre du Trésor Public (et un second chèque du même montant pour l'utilisation de la sono) et d'une attestation d'assurance.

Un forfait de 200 € **NON REMBOURSABLE (EN CAS D'ANNULATION)** sera réclamé à la réception du contrat signé. Il fera l'objet de l'émission d'un titre de recette.

Tous tirs de feux d'artifice ou pétards de toutes catégories sont interdits à l'intérieur et à l'extérieur de la salle « La Clairière ».

Le lâcher de lanternes volantes et de ballons est interdit à l'extérieur de la salle « La Clairière ».

L'accès à la terrasse est strictement interdit à tous types de véhicules : tous véhicules pris en stationnement ou en mouvement sur la terrasse lors de la location entraînera la perte immédiate du chèque de caution de 600 € que des dégâts matériels soient constatés ou pas.

L'accès à la terrasse et à l'intérieur des locaux de la salle « La Clairière » est strictement interdit à tous types d'engin de manutention : tous véhicules pris en stationnement ou en mouvement sur la terrasse lors de la location entraînera la perte immédiate du chèque de caution de 600 € que des dégâts matériels soient constatés ou pas.

Pour toutes questions administratives, je vous remercie de bien vouloir prendre contact auprès du secrétariat de la mairie (aux heures d'ouverture) ☎ **03.29.94.41.84.**

Pour toutes questions techniques ou visite, je vous remercie de bien vouloir prendre contact avec **Madame Laëtitia CABANIE, Adjointe au Maire, chargée de la gestion de la salle, ☎ 06.10.42.91.61.**